



# PROCES VERBAL de REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 5 avril 2019

Présents : P-R. VINCENT, S. PORTIER, M-F. OLIVIER, P. BLAIN, J-L. LEGER, B. RAUD, A. CROOK, V. LAIGO, I. BOURDAGEAU, C. EGRETEAU et L. BERNIER

Absents excusés : A. MISOUDRI (pouvoir à V. LAIGO), N. DEBRIS (pouvoir à L. BERNIER), C. KLOBOUKOFF et J-F. MARTIN.

Secrétaire de séance : Jean-Louis LEGER.

Monsieur le Maire, constatant le quorum atteint, ouvre la séance.

Le compte rendu du 4 mars dernier n'appelant aucune observation est adopté.

## Ordre du jour :

- 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2- PLUI- avis communal sur le projet arrêté
  
- 3- Budget principal :
  - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018
  - Vote de l'affectation du résultat 2018
  - Vote des taux d'imposition – dotations scolaires
  - Vote du BP 2019
  - Subventions d'investissement et propositions de plan de financement
  
- 4- Budget annexe :
  - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018
  - Vote de l'affectation du résultat 2018
  - Vote du BP 2019
  
- 5- Passeports « loisirs jeunes »
- 6- Marché public pour la restauration scolaire
- 7- Dénomination d'une rue au lotissement la Grenouillère
- 8- Classement de parcelles communales dans le domaine public (sujet reporté)

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

### **N° 01/11042019DEL**

Suite à la démission de M. PERROCHEAU, reçue le 19 mars dernier et transmise ensuite à la Préfecture, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, M. le Maire a appelé à siéger le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Rassembler pour agir » qui l'a accepté.

Monsieur le Maire installe ainsi, M. Charles KLOBOUKOFF, comme nouveau conseiller municipal.

## **PLUI- AVIS COMMUNAL SUR LE PROJET ARRETE N°02/11042019DEL**

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Déplacements Urbains. Par cette même délibération, le Conseil communautaire a défini les modalités de concertation.

Les modalités de collaboration ont quant à elles été définies par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2014.

Par délibération du 13 octobre 2016, le Conseil communautaire de l'Agglomération a débattu des grandes orientations du PADD.

Ce débat a également eu lieu en application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme au sein de chaque Conseil municipal des 28 communes membres.

Les orientations du PADD sont définies selon un cap reposant sur 3 grands chapitres :

- 1- Mettre en œuvre une ambition de développement supérieure, permettant à l'Agglomération de prendre sa place dans l'arc Atlantique entre deux grandes métropoles, Bordeaux et Nantes,
- 2- Mettre en valeur et développer les différentes facettes d'une qualité de vie liée à « l'attractivité » et d'une qualité de vie « vécue au quotidien »,
- 3- Développer le « bien vivre ensemble » : accueillir et offrir au plus grand nombre les meilleurs services urbains, profiter d'un territoire à taille humaine.

C'est au regard de ce document que chaque orientation proposée ou règle prescrite dans ce PLUi trouve son fondement et sa justification.

La concertation et la collaboration autour de ce projet se sont déroulées tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLUi.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi valant Plan de Déplacements Urbains et tiré le bilan de la concertation.

Il a également soumis le projet de PLUi à l'application de la réforme du 28 décembre 2015 et aux articles R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme.

Le dossier de PLUi est constitué de :

Tome 1 : Rapport de présentation

Tome 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Tome 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (Thématiques et spatialisées)

Tome 4 : Programme d'Orientations et d'Actions

Tome 5 : Règlement

Tome 6 : Annexes informatives, sanitaires et d'accessibilité

Tome 7 : Servitudes

Tome 8 : Pièces administratives

L'article R 153-5 du code de l'urbanisme appelle les communes membres à donner leur avis par délibération de leur Conseil municipal sur le projet de PLUi tel qu'il a été arrêté par le Conseil communautaire. Il prévoit également qu'en cas de silence gardé, l'avis de la commune concernée est réputée favorable.

Le projet de PLUi valant PDU arrêté en Conseil communautaire le 24 janvier 2019 appelle de la part de la commune de Bourgneuf l'observation suivante dont elle demande la prise en compte.

Le Conseil municipal déplore que ne soit pas prise en compte l'instauration d'un zonage spécifique : une OAP spatialisée (ou thématique) pour la construction d'habitations à énergie neutre ou positive.

Aussi,

Vu le débat au sein du Conseil municipal de Bourgneuf,

Considérant l'observation émise par le Conseil municipal sur le dossier de projet de PLUi valant PDU tel qu'arrêté le 24 janvier 2019, M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable avec réserve sur le projet de PLUi de la Communauté d'agglomération de la Rochelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, demande la prise en compte par la Communauté d'agglomération de la Rochelle de l'observation émise ci-dessus et émet un avis favorable sous réserve de l'instauration d'une OAP spatialisée (ou thématique) réservée à des constructions d'habitations à énergie neutre ou positive.

Abstentions : 4

Votes pour avec réserve : 8

Votes pour sans réserve : 1

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL 3A/11042019DEL**

M. le Maire présente les résultats de la gestion communale pour l'année 2018.

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	248 982.00
Réalisé :		172 969.64
Recettes	Prévu :	248 982.00
Réalisé :		149 803.45
Reste à réaliser :		0.00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	855 797.00
Réalisé :		721 896.64
Recettes	Prévu :	855 797.00
Réalisé :		765 182.81
Reste à réaliser :		0.00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	46 575.31
Fonctionnement :	147 688.48
Résultat global excédentaire :	194 263.79

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, M. Bernard RAUD, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL 3B/11042019DEL**

M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que le Compte de gestion est établi par le trésorier de Périgny à la clôture de l'exercice. Il a été visé et le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée en même temps que le Compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2018.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL N°3C/11042019DEL**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2018,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	43 286.17
- Un excédent reporté de :	104 402.31
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	147 688.48
- Un excédent d'investissement de :	0.00
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	46 575.31

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 excédent	147 688.48
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	147 688.48
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	46 575.31

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2019 N°3D/11042019DEL**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 21 mars 2019,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2019 des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

- Taxe Habitation : 13.51 %
- Taxe sur le Foncier /bâti : 19.31 %
- Taxe sur le Foncier /non bâti : 55.50 %

### **VOTE DES DOTATIONS SCOLAIRES 2019 N°3E/11042019DEL**

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2019,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte que le montant de l'attribution concernant l'achat de fournitures scolaires de 2019 soit augmenté.

Montant annuel par élève proposé : 50€ pour les fournitures scolaires et autres frais de fonctionnement (46.57€ en 2018) et 10€ pour le matériel pédagogique (pas de modification)

Les enseignants pourront ainsi disposer d'un budget modulé en fonction du nombre d'élèves par classe.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

### **VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2019** **N° 3F/11042019DEL**

Le Maire présente les travaux de la commission de finances, et les orientations données cette année au budget.

#### Investissement :

Dépenses :	885 675.31
Recettes :	885 675.31

#### Fonctionnement :

Dépenses :	998 043.00
Recettes :	998 043.00

Reste à réaliser : 0

Tel que présenté, le Budget est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil municipal.

### **DEMANDE SUBVENTIONS – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2019** **N°3G/13122018DEL**

Considérant l'avis de la commission des finances du 21 mars 2019, M. le Maire et M. Jean-Louis LEGER rappellent qu'il est possible de solliciter pour les différents travaux d'investissement qui sont prévus au budget, des aides du département et de l'Etat.

Les travaux d'investissement qui pourront bénéficier d'aides sont les suivants :

#### **Les travaux d'enfouissement des réseaux sur une partie de la rue des Gachetteries.**

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du S.D.E.E.R. Le Conseil départemental sera sollicité au titre du fonds de revitalisation à hauteur de 40% du montant TTC.

Tableau de financement

Effacement des réseaux France Telecom

Montant TTC

Route des Gachetteries Dossier GC 059 1003	3 948
Subvention départementale Fonds de revitalisation 40%	1 579
Participation communale	2 369

**Les travaux d'aménagement du local communal 23** pour lesquels il peut être demandé une subvention du département au titre du fonds de revitalisation à hauteur de 35% du montant HT

Tableau de financement

Re-aménagement du local 23 : 86 500€ HT

	Montant HT
Maitrise d'œuvre	6 500
Travaux d'aménagement du local	80 000
Subvention départementale	
Fonds de revitalisation 35%	30 275
Participation communale	56 225

**Les travaux d'aménagement du centre bourg** pour lesquels il est rappelé qu'il peut être sollicité les aides listées dans le tableau présenté ci-dessous :

Tableau de financement prévisionnel

Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	% Taux intervention
Subvention DETR	394 983.16	98 745.79 €	21,83
Fonds de soutien CDA		130 000.00 €	28.72
Fonds de revitalisation	100 000.00	35 000.00 €	7.73
Subvention au titre des amendes de police	57 732,50	23 093,00 €	5,10
Participation communale		165 876.75 €	36.64
Coût HT		452 715.54 €	100,00

Les plans de financement prévisionnels tels que présentés sont acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés

#### BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE N°4A/11042019DEL**

M. le Maire présente les résultats de la gestion communale du budget du Multiservices pour l'année 2018 :

##### Investissement

Dépenses	Prévu :	14 806.00
Réalisé :		9 065.99
Recettes	Prévu :	14 806.00
Réalisé :		5 605.14
Reste à réaliser :		0.00

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	16 195.00
Réalisé :		2 377.93
Recettes	Prévu :	16 195.00
Réalisé :		9 600.00
Reste à réaliser :		0,00

##### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 9 065.99
Fonctionnement :	13 807.04
Résultat global :	4 741.05

M. le Maire quitte la salle.

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, M. Bernard RAUD, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif de l'exercice 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE N° 4B/11042019DEL

M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que le Compte de gestion est établi par le Trésorier de Périgny à la clôture de l'exercice. Il a été visé et le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée en même temps que le Compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2018, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	7 222.07
- Un excédent reporté de :	6 584.97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 807.04
- Un déficit d'investissement de :	3 460.85
- Un excédent ou déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	9 065.99

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	13 807.04
Affectation complémentaire en réserve (1068)	9 065.99
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4 741.05
Résultat d'investissement reporté (001)	9 065.99

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat 2018, telle que présentée.

## VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 N°4D/11042019DEL

Le Conseil municipal, après une présentation détaillée du fonctionnement et de l'investissement, vote les propositions nouvelles du Budget annexe du Multiservices pour l'exercice 2019 :

### Investissement :

Dépenses :	14 786.05
Recettes :	14 786.05

### Fonctionnement :

Dépenses :	18 465.99
Recettes :	18 465.99

Reste à réaliser : 0

Le budget tel que présenté est adopté à l'unanimité.

Considérant les futurs travaux d'aménagement de la place de l'église et de la rue de la Commanderie M. le Maire propose d'exonérer de la taxe foncière, une année supplémentaire, les gérants du Multiservices.

Il propose également que la commune assure les travaux de révision des huisseries et des volets, à titre exceptionnel, cette année.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **PASSEPORT JEUNES - ADHESION AU NOUVEAU DISPOSITIF « PASS'VAC »**

##### **N°5/11042019DEL**

M. Stéphane PORTIER, adjoint à la communication et à la vie du village, présente le dispositif du Pass'Vac, réservé aux jeunes de 12 à 17 ans, habitant La Rochelle ou une des communes de l'agglomération rochelaise qui adhère au dispositif.

Moyennant une adhésion de 3€, les jeunes ont accès pendant les vacances d'été à de nombreuses activités à prix réduits. Ils ont également accès à une de ces 3 options :

- le chéquier comprend 1 stage, 2 initiations et un groupe d'activités qui coûte entre 35 et 55€ (selon QF CAF)
- le pass'Bafa qui est une participation pour la session de formation générale du Bafa (70€)
- le pass'code qui est une aide pour la formation théorique du code de la route (50€).

Le Conseil municipal accepte l'adhésion au dispositif Pass'Vac à hauteur de 5 places pour 2019.

#### **RESTAURATION SCOLAIRE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

##### **PRESTATIONS DE SERVICES DE REPAS POUR L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

##### **N°6/11042019DEL**

M. Le Maire explique qu'une réflexion est menée depuis plusieurs mois sur un projet de fournitures de denrées alimentaires et de prestations de repas confectionnés sur place pour l'école maternelle et élémentaire.

Pour choisir et retenir un prestataire, il convient de lancer une consultation.

L'estimation prévisionnelle annuelle s'élève à la somme de 60 000€ HT par an

Durée : un an renouvelable 2 fois.

Le marché sera passé en procédure adaptée conformément à la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation pour un marché public de prestation de services de repas pour l'école maternelle et primaire et à signer le marché en découlant.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE - LE LOTISSEMENT DE LA GRENOUILLERE**

##### **N°7/11042019DEL**

M. Le Maire explique que la rue à sens unique reliant le lotissement de la Grenouillère à la rue de la Muraille, doit être dénommée.

M. le Maire propose qu'elle soit dénommée « Rue Michel MALINOVSKY » en hommage au navigateur français, Novibourgeois, aujourd'hui décédé (1942-2010). En 1982, il a gagné la route du Rhum avec



son grand monocoque « Kriter VIII » qui est actuellement visible dans le bassin des Chalutiers à La Rochelle. Son livre « Seule la victoire est jolie » retrace sa destinée de marin.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **CLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

M. Maire propose de reporter le dernier point concernant le classement de voies dans le domaine public. Accord du Conseil municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Élections municipales de mars 2020. M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il se présentera comme candidat à la mairie de Bourgneuf.
  
- 2) Lotissement le Clos du Verger. M. le Maire présente le permis d'aménager déposé par M. RICHARD et s'inquiète du coût pour la commune que représenterait la mise en place des différents réseaux jusqu'en limite de parcelle.  
Afin de parvenir à la meilleure solution, M. le Maire rappelle que plusieurs réunions avec la CDA et le futur lotisseur ont eu lieu pour étudier diverses solutions, dont la mise en place d'un PUP (Projet Urbain Partenarial), qui aurait l'inconvénient de priver la commune de toute taxe d'aménagement sur cette parcelle pendant cinq ans.
  
- 3) M. Stéphane PORTIER présente les activités festives à venir :
  - *Troc plantes et troc n'roll*
  - *Cérémonie du 8 mai*
  - *Lire au jardin*
  - *Exposition de peintures*
  - *Vide grenier*
  - *Tournoi des 4 « P »*
  - *Fête de la musique*
  - *Fête des écoles*
  - *Fête du village....*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

La secrétaire de séance, Jean-Louis LEGER

Le Maire, Paul-Roland VINCENT